

COMMUNIQUE DE PRESSE :

REGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION ET APPROBATION DU PLAN D'ACTION

Le conseil national de Transparency Maroc, issu de l'assemblée générale de juillet 2004, a tenu le 11 septembre sa seconde réunion régulière.

Au cours de cette séance, le conseil a pris acte de la délivrance, par l'autorité administrative, du récépissé de dépôt du dossier de renouvellement de ses organes et débattu des questions portées à l'ordre du jour, en particulier du plan d'action proposé par le Bureau National.

L'obtention du récépissé provisoire, tel qu'il est prévu par la loi, met fin à neuf années de tergiversations de la part de l'autorité administrative et entérine la reconnaissance de fait de la place que l'association a acquise tant au niveau national qu'international en tant que membre dynamique du réseau civil d'action pour la transparence et la lutte contre la corruption. Le Conseil National salue cette sage décision et espère qu'elle augure d'une ère nouvelle du respect intégral de la liberté d'association et d'engagement d'un partenariat multilatéral fécond en vue de l'édification d'un système national d'intégrité.

C'est dans ce cadre que l'association inscrit le plan d'action qu'elle a approuvée au cours de cette réunion. Se référant notamment à ses documents fondateurs et au manifeste des 15 mesures prioritaires adopté en 2003, le plan d'action qu'elle a approuvée définit d'une part, les moyens de renforcement de son organisation interne et d'autre part les mesures nécessaires au développement d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption portée par une large coalition constituée des pouvoirs publics, de la société civile et des opérateurs économiques.

L'adhésion du Maroc à la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption constitue une opportunité formidable pour marquer le départ d'une politique nationale partagée en la matière. La volonté politique ainsi exprimée, à l'échelle internationale, engage notre pays à procéder, dans les meilleurs délais, à la publication de cette convention au Bulletin Officiel et à la mise en place des mesures destinées à assurer son application.

Dans la perspective d'élargir le front de lutte contre la corruption voulue par la société internationale, Transparency Maroc qui a été historiquement l'initiateur de la célébration d'une journée annuelle de lutte contre la corruption, a décidé de retenir, à compter de cette année, la date du 9 décembre qui a été proclamée Journée mondiale de Lutte Contre la Corruption. Le 6 janvier commémora dorénavant la naissance de l'association. Transparency Maroc souhaite vivement qu'à l'occasion de la célébration de la 1^{ère} Journée mondiale, le 9 décembre prochain, le Maroc se distinguera parmi les nations qui se seront engagées résolument en faveur de l'édification d'un système national d'intégrité par la mobilisation de ses forces, sur la voie de la transparence qui est aussi celle de l'égalité des chances, de l'état de droit et du fondement d'un développement durable.

Le Conseil National,
Casablanca, le 11 septembre 2004